

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du lundi 13 MAI 2024

Absents et excusés : Julien BAUWENS

Le Président ouvre la séance à 19h00.

Monsieur VINCENT prend la parole pour d'abord remercier le Directeur Général et l'administration pour la mise en œuvre de ce Conseil inhabituel et, surtout, remercier les différents protagonistes qui ont permis la réunion de ce jour.

Il précise qu'il ne va pas dramatiser aujourd'hui et ne parlera pas de démocratie bafouée bien que ce soit comme cela que l'annonce de la suppression du Conseil d'avril ait été ressentie, le Collège ayant communiqué ses raisons.

Il précise qu'il a beaucoup de défauts mais une qualité, celle de bien connaître le règlement d'ordre intérieur, et lorsqu'il a émis l'idée de se réunir, assez rapidement, certains ont acquiescé pour diverses raisons et tient à les remercier.

Il précise qu'ils maîtrisent aujourd'hui la manière de réunir cette assemblée et met simplement en garde, si l'idée traversait le Collège dans les mois qui viennent, il pourrait renouveler l'opération non pas pour le plaisir de se réunir mais parce qu'il y a des sujets qui sont importants, d'autres très importants, d'autres moins importants voir même futiles aux yeux de certains mais qui ont leur place autour de la table et méritent que l'on se penche dessus.

Aujourd'hui, 11 points ont été déposés par l'ensemble de l'opposition qui a voulu se limiter pour une réunion de moins de 2 heures, bien qu'il y ait d'autres matières qu'il souhaite aborder dans les semaines qui viennent. Si le Collège n'a pas de point à inscrire à l'ordre du jour, eux souhaitent débattre comme ils le font depuis des années au moins une fois par mois.

Monsieur Vincent remercie encore les signataires dont certains ont pris plus de risques, en soutenant la proposition.

Monsieur VIVIER prend la parole et précise qu'il a relu le PV du Conseil de janvier durant lequel il avait mis en garde sur le fait de respecter le citoyen et le vote. Il a repris les chiffres dont ceux du nouveau Collège qui compte 1341 voix. En face, le groupe GO qui a 1819 voix, l'opposition 2474 voix et, aujourd'hui, avec les 9 candidats signataires pour ce Conseil, cela porte le chiffre à 2849 voix. Annuler les Conseils communaux lorsque l'on voit la matière qu'il y a n'est pas la bonne manière de travailler surtout qu'aujourd'hui, il y a 20 points à l'ordre du jour.

La semaine prochaine, le compte sera vu. S'il y avait eu les 20 points en plus, il n'aurait pas été possible de faire du travail correct.

Il précise qu'on lui a dit que le compte ne passait jamais en avril, or quand on regarde le point 5 du PV du Conseil de l'année passée, il s'agit du compte. Donc, la matière d'avril était assez conséquente pour faire ce conseil communal.

Il demande également à recevoir les PV Collège plus souvent afin de pouvoir suivre le travail du Collège communal. Il remercie aussi les 9 personnes avec lui.

Monsieur BILLOUEZ précise qu'il ne comptait pas intervenir mais qu'il est indispensable qu'il intervienne en son nom propre et précise à Monsieur VIVIER que sa langue a fourché quand il a dit « 9 candidats » mais qu'il s'agit de « 9 conseillers ». Il n'apprécie pas l'addition de voix qui a été faite car il ne souhaite pas être additionné dans un groupe ou l'autre.

Il a son caractère et son franc parlé et justifie toujours ce qu'il fait.

Antoing n'a pas pour habitude historiquement de supprimer un Conseil communal, ce qui lui semblait illogique, qui plus est, 6 mois avant une échéance électorale. Ce n'est pas un bon signe pour la population. Il a son indépendance, offerte ou imposée dans son groupe, et soutient les bonnes idées et les personnes qui ont un esprit positif et constructif, on ne le retrouvera pas dans les règlements de compte et les additions.

Madame BOCQUET est choquée d'entendre qu'il y avait un déni de démocratie car elle n'a pas été mise au courant. Quand on dit démocratie, on le dit des deux côtés. Quand on fait des amalgames, on les fait correctement. Elle rajoute qu'elle est indépendante et garde son libre-parler.

Madame DEBILDE ajoute qu'aujourd'hui il y avait une réunion CCATM et que des conseillers ont reçu leur convocation le 15 avril. C'est aussi un déni de démocratie car on ne respecte pas le travail des autres.

Monsieur le Président tient à préciser le calendrier des échéances. Le Collège a décidé d'annuler pour la simple et bonne raison qu'il n'y avait que 4 à 6 points. D'ailleurs, cela se voit au niveau des points indiqués par le groupe socialiste. Il ajoute que tout le monde a toujours eu la parole au sein du Conseil communal.

Toutefois, en terme de timing, recevoir des points à l'ordre du jour un dimanche alors que le Collège avait statué pour un report le vendredi, il n'est pas possible de faire machine arrière.

Il précise que l'opposition a utilisé la possibilité qui s'offrait à eux et s'il avait voulu rentrer dans le même jeu, le groupe PS, avec peut-être Madame BOCQUET, avait la possibilité de ne pas assister et ils n'auraient été que 9 et n'auraient pas eu le quorum nécessaire pour débattre. Mais cela n'a pas été fait. Il remercie l'administration d'avoir travaillé vu le timing choisi et la période de congés.

Monsieur VINCENT rappelle que l'administration et le Collège ont eu 15 jours pour préparer ce Conseil communal alors que les conseillers n'ont, d'habitude, qu'une semaine pour prendre connaissance de l'ordre du jour, analyser les dossiers et réunir les groupes politiques.

1. Commission Paritaire Locale (COPALOC)

Représentation communale au sein de la COPALOC – Modification (voir annexe).

Monsieur VINCENT expose sa question :

« Aux termes de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, de l'arrêté du Gouvernement du 13/09/1995 relatif à la création, à la composition et aux attributions des commissions paritaires locales dans l'enseignement officiel subventionné : « Les Commissions paritaires locales sont composées de six ou de neuf représentants des Pouvoirs organisateurs et de six ou de neuf représentants des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné, selon qu'elles sont respectivement instituées dans les Communes de moins de 75.000 habitants ou de 75.000 habitants ou plus. »

Antoing faisant moins de 75.000 habitants, six représentants du PO et six représentants du personnel peuvent siéger en COPALOC.

Attendu que depuis de nombreuses années, la représentation du conseil communal au sein de la COPALOC est composée uniquement de 6 représentants du Parti Socialiste.

Attendu qu'il est important que le conseil communal doit être représenté de manière à refléter la composition du dit conseil qui est composée à ce jour de 3 partis politiques.

S'agissant de la répartition de ces six places au niveau du PO, l'autonomie communale trouve à s'appliquer. A la commune de définir, dans le respect du Code de démocratie locale, qui siège. Généralement, il s'agira de conseillers communaux selon une clé de répartition D'Hondt (ce qui donnerait 4 PS et 2 GO) ou LISO (ce qui donnerait 3 PS, 2GO et 1UCA).

Il est décidé ce jour que la clé LISO sera d'application.

Il revient donc au groupe « Parti Socialiste » de désigner 3 représentants, au groupe « Groupe Ouverte » de désigner 2 représentants, au groupe « Union Citoyenne d'Antoing » de désigner 1 représentant. »

Il précise que, depuis 24 ans, on lui dit qu'il est normal que les 6 représentants communaux soient tous issus du groupe P.S. Or, le P.S. perd 1 siège à chaque élection et, pourtant, il y a toujours 6 représentants du PS. Jusqu'à présent, il faisait confiance au Collège concernant le tableau de répartition des mandats mais là, il commence à douter fortement.

Il a d'ailleurs déjà eu des doutes, en 2018, sur les représentants de l'A.G. de la Société de Logements où les représentants ont toujours été P.S. La règle a toutefois été changée permettant la représentation de 2 administrateurs GO à l'AG depuis 2018.

Pour l'IMSTAM, il n'y avait que des représentations socialistes et il y a également eu une redistribution à partir de 2012.

Par rapport à la COPALOC, cela semblait bizarre que sur les 19 conseillers, seul le groupe socialiste soit représenté. Suite à son interpellation, la Ministre de l'Enseignement confirme que le Collège est dans l'erreur depuis 24 ans et que le Conseil communal doit décider une meilleure répartition en rétablissant leur droit de représentation au sein de cette commission. Monsieur VINCENT demande la mise en place de la clé LISO ou, à défaut, la clé d'Hondt. Il propose la modification du règlement et la désignation des représentants de chacun des partis pour cette instance.

Monsieur le Président reconnaît qu'il y a un souci de représentation. La clé de répartition LISO sera soutenue côté socialiste car cette clé LISO permet aux partis en minorité de bénéficier d'une représentativité. C'est très bien pour l'aspect démocratique.

Monsieur VINCENT ajoute que le même problème s'est posé au niveau de la bibliothèque pour lequel le Comité du Pacte Culturel d'un service du Premier ministre a été interpellé afin de rétablir les règles. Cela fait donc la 4^e fois qu'il se penche sur un problème de mandat.

Il demande pour les prochaines élections à avoir une répartition juste au niveau de ces différents organismes et une explication sur le mécanisme de répartition car il y a différentes clés.

Monsieur VIVIER précise qu'il ira dans le même sens, celle de la clé LISO. Il demande la vérification de toutes ces clés de répartition pour octobre 2024.

Il rappelle également que 5 commissions existent dont certaines n'ont jamais eu lieu et souhaite la tenue de ces commissions au moins 1 fois par an.

Monsieur le Président passe au vote et demande qui sont les deux personnes qui représenteront GO, le représentant d'UCA étant connu.

Monsieur VIVIER répond Michel Mahieu et Marc Soenens.

Monsieur le Président précise qu'au niveau socialiste, ce sera lui-même en tant qu'échevin de l'enseignement, Viviane qui a la petite enfance dans ses attributions et Marie-Christine.

Monsieur VINCENT demande également la mise à jour du R.O.I de la COPALOC.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

2. Aménagement de la Place de Maubray

Monsieur VIVIER expose sa question :

« Depuis plusieurs années la rénovation de la place de Maubray est discutée dans diverses commissions de développement rural,

-Le sujet a été évoqué il y a moins d'un an au conseil avec des demandes bien précises formulées par le groupe GO et une demande de réunion citoyenne, (le GO avait consulté les citoyens et émis des remarques),

-Le sujet est réapparu au dernier conseil avec des limitations très strictes au niveau des modifications possibles,

-Les débats ont enfin permis la mise en place d'une réunion citoyenne,

-Cette réunion a eu lieu avec diverses pistes et des promesses de consultations en tout genres,

Questions au collège :

-Quelles sont les remarques soulevées par la population qui seront prises en compte ? Avez-vous un PV de cette réunion ?

-Quelles sont les démarches (achat de terrain, discussions avec les riverains, discussions avec le SPW) qui ont été mises en place depuis cette réunion citoyenne ?

-Avez-vous trouvé des solutions pour les parkings, pour le charroi, pour le passage des bus, pour les zones d'arrêt des bus, pour le passage des agriculteurs, pour la protection des vélos, pour les plots amovibles, pour le passage du Ravel ?

-Avez-vous eu une réflexion sur le sens giratoire proposé ?

-Avez-vous un nouveau plan avec l'implantation de ces demandes ?

En conclusion :

Nous vous demandons aujourd'hui suite aux diverses réponses de ce conseil et suite aux nombreuses questions des citoyens l'organisation d'une nouvelle réunion citoyenne afin d'exposer le projet finalisé avec les modifications. »

Monsieur le Président répond que les principales problématiques étaient l'emplacement du TEC et le nombre de places de parking.

Le tour de la population a été effectué et a permis d'apprendre que l'un des commerçants avait déjà un accord pour pouvoir exploiter une partie d'un site pour des places de parking pour une dizaine de véhicules. Le nombre de places monte à 14 si l'on compte celles qui existaient déjà devant chez ce commerçant. Un autre commerçant a, quant à lui, donné son accord oral pour occuper certaines places jusqu'à la limite de sa propriété, soit 5 places. Cela fait déjà 19 places.

Le TEC a été sollicité pour un déplacement de l'arrêt à Morlies. Une réponse de leur part est attendue quant à la faisabilité. Si l'arrêt du TEC est déplacé, le Commissaire préconise de prévoir du stationnement du côté du numéro 103 ce qui permettra de limiter la vitesse des gens qui viennent tout droit. Cela représenterait 5 emplacements supplémentaires portant le nombre de places à 24.

Si on additionne les 12 places du projet, cela fait 36 places de parking. Il y a également potentiellement 3 places un peu plus loin au niveau de la rue des Cascades. On serait donc à peu près à 40 places et il y a toujours la possibilité de se garer dans les rues adjacentes.

Il y aurait donc une quarantaine de places pour un périmètre reprenant 3 commerçants, ce qui est honorable sans oublier la possibilité de prendre des arrêtés de police pour autoriser le stationnement.

Le Commissaire de Police n'est pas favorable au déplacement du TEC mais si tel devait être le cas, il préconise la mise en place de stationnements le long du numéro 103. La demande de déplacement des TEC a néanmoins été faite comme promis. Le Commissaire ajoute que la rue de la Gare aurait

une largeur de 5,50 mètres ce qui est largement suffisant pour les convois agricoles. Cette réduction de largeur permettra de ralentir la vitesse dans cette rue.

En ce qui concerne le giratoire, pour des raisons de sécurité, le Commissaire n'est pas favorable à la mise en place d'un giratoire au niveau de l'îlot de la gare car la vitesse serait plus importante avant de virer à gauche dans la rue de la Gare. Les usagers devraient s'arrêter dans le virage et faire face aux véhicules venant de Péruwelz ce qui pourrait rendre l'endroit accidentogène.

Pour l'instant, on maintient la même situation.

Au niveau des plans, que ce soit pour l'emplacement du TEC ou des places de parking, on est dans les 15% prévus par le marché public. Rien n'a donc été redessiné dans les plans. La doléance d'un des commerçants demandant à ce qu'il n'y ait pas de palissade qui soit installée a été entendue.

Concernant les autres problématiques, hors périmètre de travail, le SPW-Voirie a été interpellé pour avis. Un retour est prévu le mois prochain vers les citoyens pour leur présenter la situation un peu finalisée et les dernières explications, en espérant avoir le retour du SPW.

Monsieur VIVIER est content que le citoyen soit écouté mais souhaite voir sur plan les 40 places de parking. Il suggère de se renseigner pour l'achat du champ qui se trouve près du chemin de fer.

3. Commerce local

Monsieur VINCENT expose sa question :

« La commune d'Antoing n'est pas épargnée par la désertification commerciale.

En l'espace de 20 ans, dans l'axe commerciale principale (Place du Preau - Grand Rue - Place Bara) de la ville, le commerce a fortement évolué :

- 34 commerces ont fermé leurs portes
- 11 commerces ont vu le jour
- 20 cellules commerciales sont actuellement inoccupées
- 17 logements situés au-dessus de commerces sont inoccupés
- 9 cellules commerciales ont été transformés en habitations privées

A ce jour, 35 commerces sont en activité.

Questions au Collège

- *Quelles mesures le collège compte-il prendre pour enrayer ce déclin?*
- *Quelle sont les normes urbanistiques dans cette zone ?*
A quelle condition un commerce peut-il être transformé en habitation privée?
- *Le collège envisage-t-il de renouer avec la politique d'acquisition et de rénovation dans cette zone ?*
- *Comment encourager la mise en location des logements situés au-dessus des commerces?*

Il n'y a pas de solution miracle, il s'agit d'un phénomène global. Depuis le COVID, les achats en ligne augmentent et l'on ne va pas revenir en arrière. Cela contribue au déclin de certains commerces (vêtements, accessoires, chaussures). Il souhaite connaître les normes urbanistiques dans cette zone.

Il vient de lire que le Collège a l'intention de racheter le bâtiment Fortis. Comment encourager la mise en location des logements à l'étage ? On pourrait envisager une prime aux commerçants qui permettent un accès séparé à un étage.

Madame BOCAGE répond que, dans l'enquête de redynamisation commerciale du centre d'Antoing de 2003, il y avait 70 commerces. Actuellement, il en reste 31. Les commerces ayant disparu sont : droguerie, boucher, coiffeur, chaussures, quincaillerie, garage et boulangerie. A l'époque, 3 gros problèmes avaient été soulevés : les travaux, l'accès et les parkings.

A ce jour, les travaux sont terminés, la rue du Coucou a été réouverte et des parkings ont été créés. A l'heure actuelle, il y a 428 places de parking sur Antoing sans compter ceux du Centre administratif.

Cette enquête mettait également en évidence : la diminution de la diversité des commerces, l'ouverture des grandes surfaces sur Tournai, l'arrêt des commerçants en raison de leur âge, plus d'association des commerçants, pas assez de places PMR, mise en place de zone bleu, problème des voitures tampons, pas assez de suivi dans les projets immobiliers et pas assez de dialogue. Le souhait était émis que la Ville organise des activités qui amèneraient des clients.

On lit dans les journaux que des commerces ferment partout, même dans les grandes communes. Au niveau de la diminution de la diversité des commerces, la Ville n'est pas habilitée à faire ouvrir tel ou tel commerce. On ne sait pas lutter contre l'ouverture des grandes surfaces dans les communes avoisinantes et les achats en lignes sont un problème. On ne peut pas obliger les commerçants à poursuivre leur activité malgré leur âge ou leur santé.

Une association de commerçants serait bien nécessaire mais pas réussi à en faire une pour le moment. Des emplacements pour PMR ont été ajoutés dans la Grand Rue, sur la place du Préau et à la Place Bara. Le stationnement 30 minutes est d'application et les commerçants ont été conscientisés pour ne pas se stationner devant leur commerce afin de laisser la place aux clients.

Au niveau du suivi des projets immobiliers, il s'agissait de logements achetés par la Ville et dont les travaux tardaient. Le manque de dialogue n'est plus d'actualité car des réunions de commerçants et des réunions dites « économie » dans le cadre du PCDR ont depuis lors été programmées. Il y a d'ailleurs une carte interactive sur le site avec tous les commerces de l'entité et ceux-ci sont également repris sur la clé USB remise aux nouveaux citoyens. Rappelons que les parkings sont entièrement gratuits ce qui est une facilité.

D'autres propositions sont également sur la table telle que la présentation d'un calendrier des indépendants. Toutefois, les participants qui ont trouvé cela intéressant juge que ça prendrait trop de temps à réaliser. Ils ont plutôt suggéré de prévoir régulièrement un insert dans le bulletin communal reprenant les portraits des indépendants par secteur d'activités.

La Ville est également ouverte à un projet de marché reprenant les indépendants des villages. De ces suggestions ressort également celle d'un événement de type « Salon des indépendants » ce qui permettrait de mettre en avant les activités relevant de la vente et des services à l'échelle de l'entité. La balle est dans le camp des commerçants.

Recourir à des écrans dynamiques lors d'événements pour diffuser en boucle la publicité des indépendants. L'écran dans le hall du Centre administratif peut être utilisé à cet effet et un écran interactif sera posé à la place du Préau. De plus, la Ville apporte déjà une logistique aux commerçants qui en font la demande. Un montant de 24.000 € a été prévu pour une sonorisation. Le câblage de la sonorisation a été placé sur la tresse des câblages existants par colsons sauf pour la façade de la banque de la rue du curé où les câblages passent en souterrain. Pour certaines rues la traversée est réalisée sur les câbles d'acier placés pour les éclairages de fin d'année. Les haut-parleurs ont généralement été placés à proximité des supports muraux des éclairages de fin d'année. Le travail a été fait correctement et proprement. Aucune poussière suite au chantier n'est restée.

Le Chef des Services Techniques se rendait chaque jour sur place pour le suivi et la pose de la signalisation à bouger selon l'avancement. Il n'a eu aucune remarque des maisons concernées par le travail sauf pour une seule (où personnellement il a trouvé la remarque non fondée). La propriétaire et l'installateur se sont quittés en accord. Pour mémoire, l'année dernière, une sonorisation provisoire a été placée sans aucune remarque. Auparavant, il existait une sonorisation permanente. Celle-ci n'avait pas été remplacée lors des premiers travaux dans la grand rue et rue du curé. En quelque sorte, nous revenons à une situation existante.

Un fascicule a été créé par l'Office du Tourisme reprenant les gites, les restaurants, les cafés, les lieux d'activités et les événements culturels. Au niveau de l'organisation d'activités, la Ville n'est pas en reste avec la braderie, les printanières, Antoing au fil du temps et le marché de Noël. Depuis 2017, il y a le week-end du client qui a régulièrement lieu en octobre.

Les Antochèques ont également été remis en place jusque juin et le seront encore en fin d'année. Il y a également les chèques cadeaux et le concours des commerçants (environ 9.000 €).

Au niveau des normes urbanistiques, il n'existe pas de norme ou réglementation particulière pour les zones concernées. Elles sont situées en zone d'habitat et tous les projets sont étudiés au cas par cas. Lorsque la Ville est contactée par un futur acquéreur, il est informé que la Ville a comme ligne de conduite de refuser les transformations au rez-de-chaussée commerciaux en logement. Si le bien comprenait déjà un logement, qu'aucun logement supplémentaire et qu'aucune modification extérieure ne sont prévus, aucune demande de permis d'urbanisme n'est requise. Par ailleurs, si un permis est refusé, le demandeur peut toujours introduire un recours sans que l'on puisse préjuger de la réponse du Ministre.

La création de nouveaux commerces est encouragée en soutenant toutes les demandes de permis d'urbanisme y relative comme par exemple en imposant la création d'un commerce au rez-de-chaussée de l'immeuble Tradeco sur la place du Préau. Espérons que la création de nombreux nouveaux logements au centre-ville puisse initier une dynamique commerciale. Il reste à réfléchir sur la manière dont on pourrait remédier aux logements vides aux étages. La Ville se renseigne lorsqu'il y a des logements intéressants mis en vente.

Monsieur le Président précise que la Ville s'est renseignée sur le bâtiment FORTIS car elle souhaite poursuivre sa politique d'investissement et repartir sur la formule du loyer progressif.

Madame BOCAGE précise qu'actuellement la Ville possède 51 logements loués et 4 commerces sur Antoing. Concernant la location des logements au-dessus des commerces, la Ville va y réfléchir mais elle ne peut pas imposer aux propriétaires de louer.

Monsieur VINCENT reste persuadé qu'il faut continuer la politique d'acquisition car on a beaucoup vendu précédemment. La Ville a donc la capacité financière de réinvestir et pourquoi pas dans l'axe qui vient d'être évoqué.

Une autre piste serait la zone en face du bâtiment Belfius. Ces bâtiments ne feront jamais l'objet de restauration car ils sont très petits, très mal en point. Le seul opérateur qui aurait les reins assez solides pour rénover, c'est la Commune.

Les mesures prises actuellement sont favorables mais n'amèneront pas de nouveaux commerçants. Il serait intéressant, pour inciter les propriétaires à louer les logements se situant au-dessus de leur commerce, de passer une convention avec une AIS (Agence Immobilière Sociale) qui peut faire ce travail de mise en location, qui peut rénover un logement, qui peut le mettre en location, qui peut trouver les locataires et assurer un revenu au propriétaire ainsi qu'une bonne gestion du bien mis en location.

Madame BOCAGE répond que l'idée a déjà été envisagée.

Monsieur le Président précise que le commerce est un axe capital et que les pistes proposées sont bonnes. Il propose d'en rediscuter à terme.

Monsieur VERSCHEURE demande combien de cellules commerciales vont ouvrir sous le bâtiment Tradeco.

Monsieur le Président précise qu'il y en a deux déjà acquises par des commerçants, l'une pour un bureau d'étude d'architectes et l'autre pour une compagnie d'assurance.

Monsieur VERSCHEURE demande s'il n'y en a pas plus de prévues. Monsieur le Président répond que non, 2 étaient prévues. Il a été pensé à ces cellules pour BATOPIN mais elles avaient déjà trouvé acquéreur. Du coup, le bâtiment de la boulangerie qui est à remettre, a été envisagé mais celui-ci est trop petit par rapport aux dimensions exigées par BATOPIN.

4. Site BMX à Péronnes

Monsieur VIVIER expose sa question :

« -La piste BMX a été inaugurée officiellement fin novembre,
-Plusieurs centaines de milliers d'euros d'investissements communaux, plusieurs millions de subsides WAO (Wallonie Ambition Or (olympique)) en jeux,
-Des promesses d'exploitations rapides et d'athlètes de haut niveau (on envisageait tout ça pour le printemps),
-La présentation d'une gestion qui ne demandait qu'à ouvrir progressivement le site,
-Un investissement tout proche pour un parking supplémentaire pour les voitures et un pour les mobil homme,
-L'opposition a régulièrement demandé au collège de s'adapter à ces nouveaux sites et à prendre les devants pour la mobilité locale.

Questions au collège :

-De nombreux travaux de finition sont réalisés depuis plusieurs mois, l'inauguration était-elle prématurée ?
-Il apparaît que la météo (c'est tout à fait vrai) n'a pas été au top ces derniers temps. Cela a provoqué un affaissement des bosses de la piste BMX, il faut donc la refaire et laisser le damage naturel se faire ensuite par les vélos, avez-vous une date pour ces travaux ?
-Le responsable du site est coincé par la partie VTT dans le bois, la partie a été un peu mise de côté durant les travaux (en période sèche), elle n'est toujours pas terminée et fatalement en hiver, un bois qui se situe sur d'anciens bassins de décantation ne peut être travaillé. Avez-vous des dates et encore des budgets pour finir ce travail ?
-Le responsable du site tente de dissocier les deux ouvertures. Il propose donc de faire rouler les jeunes sur la piste de BMX avant le remodelage des bosses (ceci étant sans souci de sécurité). Cela permettrait de mettre en route le site et d'assurer une activité constante durant l'été. De plus cela permettrait de fidéliser les membres et d'être au top durant cette saison. Est-ce possible pour la commune selon le planning ?
-Pour la gestion, une convention de gérance prévoyait l'autonomie du responsable locataire, fatalement, si le site n'est pas terminé, ce n'est pas logique. Pourrions-nous revoir cette convention afin de faire accélérer la partie BMX ?
-De nombreuses réservations sont annulées, les JO approchent, le responsable n'ose même plus donner de dates d'ouverture afin de ne pas faire de la mauvaise publicité, il dit même que c'est déjà trop tard...ne serait-il pas temps de faire accélérer les choses ?
Surtout si on veut faire les choses au top, il est temps d'anticiper le retour du beau temps afin de commencer les travaux au plus vite.
-On parlait de subsides complémentaires, avez-vous des nouvelles ?
-Qu'en est-il des zones de parkings supplémentaires et du site mobil homme ? Est-ce aussi en retard ?
- Pourriez-vous nous finir un agenda de finition de tous ces retards ?

En conclusion :

Le responsable du site est confiant pour la suite et parle d'un outil exceptionnel au niveau de la piste, du concept et de l'endroit. Nous sommes aussi toujours enthousiastes de voir ce magnifique outil en mode d'exploitation.

Nous vous demandons donc d'accélérer les choses afin d'être prêts pour les beaux jours et de ne pas perdre un an de plus.

Monsieur le Président répond qu'effectivement la commune déplore aussi la situation mais la météo est responsable. Il reste encore des travaux de débroussaillage et de traçage de la piste VTT.

De plus, le lot 1 qui comprend le déboisement ne peut pas être validé par rapport au lot 2 qui comprend la construction du bâtiment car l'entreprise courrait un risque en cas d'accident.

Le Collège va donc fixer un ordre de reprise des travaux au 3 juin au plus tard à l'entreprise qui a déjà été relancée plusieurs fois.

Monsieur VIVIER demande ce qu'il s'est passé pour que l'entreprise arrête le chantier après l'inauguration.

Monsieur le Président répond que la météo est mauvaise depuis octobre avec les nombreuses périodes de pluie. La configuration des lieux par rapport au sol et à l'ancienne destination n'arrange rien non plus notamment pour le passage de gros engins. Des travaux supplémentaires d'évacuation de branchages et de débroussaillage ont également dû être réalisés suite à la tempête « Ciaran » de 2023.

Monsieur VIVIER demande que l'on avance par rapport à toute une série de points : l'achat de terres par rapport à la chapelle, la gestion de la sécurité notamment la mise de panneaux, les finitions autour de la piste, le placement de la barrière automatique.

Monsieur le Président précise qu'il rejoint Monsieur VIVIER sur les différents points.

Monsieur SOENENS demande s'il y aura une augmentation du subside par rapport au coût de ces travaux supplémentaires.

Monsieur le Président répond que le Ministre a clairement répondu qu'il n'y aurait pas d'augmentation, ce sera donc aux frais de la Commune.

5. Campagne de dératisation annuelle

Monsieur VINCENT expose sa question :

« Chaque année, l'administration communale organise une campagne de dératisation au printemps.

Les citoyens peuvent obtenir des appâts empoisonnés ou recevoir la visite d'un spécialiste mandaté par la commune.

Questions au collège :

Pour les années 2021-2022-2023 :

- *Quelle est le coût de cette campagne ?*
- *Quelle est la méthode utilisée ?*
- *Combien de particuliers / entreprises font appel à ce service ?*
- *Combien d'habitations / lieux sont concernés ?*

On sait que le cimetière et le Boulevard de l'Eglise sont infestés de rats pour l'instant.

*Il est prouvé scientifiquement que certains rats développent une mutation génétique qui les rend résistants aux poisons conventionnels.
En conséquence, ne serait-il pas opportun de développer d'autres moyens de lutte (piégeage, utilisation de furets...) ? Il y a d'ailleurs un Monsieur dans la région qui a mis au point un appareil qui électrocute les rats.»*

Madame BOCAGE précise que les coûts de la campagne de 2021 étaient de 13.271,91 €, même coût pour les campagnes de 2022 et 2023. La Ville a un contrat avec reconduction annuelle. La firme reçoit un listing des personnes qui se sont préalablement inscrites suite à la campagne et envoie un technicien sur le terrain. Ce technicien adapte le traitement en fonction de la situation : pose de sachets de grains en 25 ou plus fort en 100 grammes. La firme revient en cas de ré-infestation dans l'année en cours. Elle nous laisse également un stock de poison afin d'en donner aux citoyens si nécessaire. Il y a eu 29 habitations privées et 55 lieux publics de concernés dont les bâtiments communaux, les abords des bulles à verre, les écoles, les rues, les égouts et les bassins d'orage.

Monsieur MAHIEU demande si on parle de l'agriculture.

Madame BOCAGE répond par la négative.

Monsieur le Président précise que le Collège est en réflexion pour acquérir un système de piégeage permettant d'attraper les rats mais également de libérer automatiquement les autres animaux. Un essai sera d'abord demandé.

Monsieur VINCENT précise qu'un agent communal devrait être formé.

Monsieur le Président répond qu'ils y ont pensé.

6. Mérite sportif

Monsieur CHEVALIER expose sa question :

« Il est proposé de modifier le règlement pour le mérite sportif et de passer le montant attribué au 1^{er} prix de 250 à 1000 euros.

Le mérite sportif est une consécration pour un sportif et, en général, il ne s'obtient pas la première année mais bien après des années d'entraînement avec acharnement sous la houlette d'entraîneurs compétents et au sein d'association sportive structurée.

Ce n'est qu'au fil de compétitions régulières qu'un sportif atteint ces résultats et le niveau qui lui permet de prétendre au titre de mérite sportif.

Or, les cotisations, les cours, parfois individuels, les déplacements et le matériel nécessaire coûtent de plus en plus chère.

Ce sont donc les raisons de notre demande de porter ce prix à 1.000 € qui est plus en rapport avec le coût de la vie actuelle.

Etant donné que ce mérite sportif est une organisation de la Ville, l'effigie du PS n'a pas à s'y retrouver lorsqu'il est fait la promotion de ce prix.

Petite digression, les règles d'affichage électorale doivent être respectées car il y a au moins 6 parties francophones qui peuvent afficher, ils ont chacun droit à 1/6^e de place sur les panneaux ce qui n'est pas respecté par certains partis.»

Monsieur le Président répond que renseignements ont été pris et qu'aucune commune n'a numéroté ses panneaux. Le premier parti ayant affiché est celui du MR qui s'est sciemment mis au centre indépendamment de la volonté des autres partis.

Madame DEBILDE répond au sujet du mérite sportif. Le Collège n'a pas décidé de quadrupler un prix mais de doubler tous les prix car il a tenu compte du prix d'encouragement et de la personne en situation de handicap ce qui n'est pas le cas dans la demande introduite par Monsieur CHEVALIER.

Les prix proposés par le Collège sont : 500 € pour le 1^{er} prix pour personne valide, 250 € pour le prix d'encouragement et 500 € pour la personne en situation de handicap ou bien pour l'institution pour personnes en situation de handicap.

Monsieur le Président précise que cette proposition est équitable.

Monsieur VINCENT propose un autre amendement qui est de mettre le 1^{er} prix à 1.000 € qui est un montant symbolique et de rejoindre la proposition du PS qui est de revoir les autres prix.

Monsieur SOENENS précise que l'on peut mettre 1.000 € à chacun, ça ne représente pas un gros montant dans le budget communal.

Monsieur le Président répond que la proposition du Collège est de doubler tous les prix car on suit une même logique.

Monsieur VINCENT propose de multiplier par 4.

Monsieur le Président maintient la proposition du Collège qui est de doubler tous les prix.

Monsieur VIVIER précise qu'il y a eu des gens de très haut niveau comme des champions du monde de karaté, de jujitsu qui, lors des commissions sportives, se plaignaient déjà à l'époque que les prix étaient très bas. Pourquoi ne pas faire fois 4 ?

Monsieur le Président précise que le fait de doubler est déjà un beau geste et qu'il n'y a pas non plus des mérites sportifs dans toutes les communes.

Monsieur VINCENT demande de combien est le boni de la Commune.

Monsieur le Président répond qu'il ne le connaît pas de tête mais qu'il ne faut pas chipoter pour ça. Il y aura d'autres réflexions à avoir sur le fait d'augmenter l'une ou l'autre dotation. Comme discuté tout à l'heure, un incitant pour les propriétaires pourrait être mis en place pour la rénovation des logements. Il faut garder une réflexion globale.

Monsieur CHEVALIER précise que ce prix va souvent être accordé à une collectivité, à un club et rarement à un sportif seul. Ce mérite est également une sorte de subside à la performance du club.

Ce prix sera souvent une récompense à la collectivité et 1.000 € pour les coûts rencontrés par ce secteur, ce n'est pas beaucoup.

Monsieur BILLOUEZ intervient pour dire que l'on retombe dans une sorte de travers par rapport à la proposition qui est de multiplier par 4. Pour être vraiment conciliateur, l'opposition propose de faire fois 4, le groupe PS propose de faire fois 2, et bien faisons fois 3 si on est dans l'absurdité ! Et tout le monde garde la face parce qu'on ne va pas y passer une demi-heure. Il est donc proposé de faire fois 3.

Monsieur le Président répond qu'il est dommage que cette proposition n'ait pas pu être discutée avant au Collège communal avec les autres échevins.

Monsieur le Président propose de tripler le montant des prix du mérite sportif.

Par 17 voix pour et 1 contre (Madame DEBILDE), le Conseil approuve ce point.

7. Consommation d'eau dans les bâtiments communaux

Monsieur VINCENT expose sa question :

« La bonne gestion des ressources en eau est devenue un enjeu planétaire.

L'eau a longtemps été définie comme une ressource inépuisable. Elle est aujourd'hui considérée comme un bien limité dont la qualité est menacée.

Par ailleurs, la consommation d'eau représente un montant non négligeable pour nos finances communales. Nous sommes actuellement à +/- 25.000 € annuellement pour l'ensemble des consommations.

Questions au Collège :

- *Quelle est notre consommation annuelle en m³ et le coût que cela représente ?*
- *Quel est le nombre de compteurs d'eau que comprend le parc immobilier communal ?*
- *Quelles sont les mesures prises jusqu'ici ou envisagées par le collège en vue de réduire la consommation d'eau ?*
A-t-on déjà généralisé l'installation de robinets à faible débit, boutons poussoirs, mousseurs, chasses d'eau économiques... ?
Les cimetières disposent encore de robinet à vis. Si un enfant espiègle va tourner ce robinet en fin de journée, ce sont des mètres cubes d'eau qui seront perdues.
Dispose-t-on de systèmes de récupération / stockage de l'eau de pluie ?
- *Le collège a-t-il connaissance du programme EASY CONSO proposé par la SWDE qui vise un meilleur contrôle de la consommation d'eau et qui propose un système d'alerte en cas de consommation anormale (fuite par ex) ? »*

Monsieur le Président précise que la consommation annuelle est de 4149 m³, le coût total s'élève à 18.627 €. Le nombre de compteurs d'eau dans notre parc est de 40. Au niveau des mesures prises, il s'agit de la surveillance par les occupants et le service technique.

Il y a deux citernes : une à la maison rurale de Calonne et l'autre au Centre administratif.

Concernant EASY CONSO, un budget est inscrit cette année pour équiper 6 bâtiments communaux à savoir les 4 écoles et les complexes sportifs. Au niveau de la consommation du club de foot du Stade, celle-ci est d'environ 300 m³.

Monsieur VINCENT s'étonne de cette faible consommation au regard des autres consommations : 354 m³ pour le Scaldis, 440 m³ pour la maison communale de Calonne, 1.300 m³ pour Bruyelle.

Monsieur le Président reconnaît que c'est un faible cubage pour le Stade mais ce sont les chiffres qui lui ont été communiqués par le club.

Monsieur VINCENT demande à ce que ces chiffres soient vérifiés d'autant que c'est la Ville qui va payer.

Il serait donc judicieux de remplacer les robinets des cimetières et de prévoir dans les futurs aménagements l'installation d'outils économiques.

Madame DELEPINE précise qu'au début du cimetière d'Antoing c'est déjà un robinet à bouton poussoir mais pas au fond du cimetière.

8. Nuisances sonores

Monsieur VERSCHEURE expose sa question :

« Durant la mandature précédente, j'ai interpellé le conseil quant à la problématique des nuisances sonores causées par les engins à 2 et 4 roues type : mobylette débridées ou transformées, quads, Dax etc.

Votre prédécesseur allait en faire son cheval de bataille.

Malheureusement, rien n'a changé et avec les beaux jours qu'on annonce enfin, je crains le pire. Les réseaux sociaux vont encore chauffer, tant autour du stade que dans la cité du haut que dans les villages, ceux qui chevauchent ces engins vont encore nous énerver jusque tard dans la nuit.

Vous avez récemment tenté de mobiliser la population pour rendre les rues plus propres, très faible mobilisation, et on pouvait s'y attendre, mais le résultat a été bien visible.

Je vous invite maintenant à organiser une campagne de contrôle, et de neutralisation s'il s'avère qu'ils ne sont pas en ordre, des véhicules qui dérangent la quiétude et le sommeil des citoyens.

Ce n'est pas difficile, il suffit de se poster près de la place du Préau ou du magasin de nuit et couic,

Et ensuite, vous en profitez aussi pour fermer ce magasin de nuit, autre vecteur de nuisances déjà rapportées ici.

Pouvons-nous compter sur votre engagement à améliorer la situation en supprimant voire déjà en diminuant le bruit inutile dans notre entité ? »

Monsieur le Président donne lecture de la réponse du commissaire qui s'étonne de n'avoir jamais été interpellé, lui ou d'autres agents, par rapport à des faits afin de recueillir des plaintes.

Pour pouvoir procéder à des contrôles spécifiques en vue d'interpeller les auteurs de ces exactions, il est nécessaire d'identifier les endroits précis et les créneaux horaires d'où l'importance des témoignages et des appels à la police. Sans analyse précise du phénomène autre que les « on dit » et les diffusions sur les réseaux sociaux, aucune opération spécifique n'est programmée à ce jour pour l'année en cours.

Monsieur VERSCHEURE précise avoir déjà téléphoné pendant la nuit pour d'autres bruits, pour des pétards ou des voitures. Il rappelle que le Conseil a déjà été interpellé pour les nuisances causées par les deux magasins de la Grand Rue, celui d'en bas et celui du milieu.

Monsieur le Président répond que s'il a un rapport de police allant dans le sens de la fermeture de ces commerces, cela sera fait.

Madame BOCQUET prend la parole pour ajouter qu'aux entrées et aux sorties de la Ville aux alentours de 22h15 et 2h00 le bruit des véhicules est infernal. Il y a d'ailleurs eu plusieurs accidents. Est-il possible de mettre un radar aux différentes entrées ?

Monsieur le Président fera part des différentes interpellations au Commissaire de police.

8. bis Véhicules bruyants

Monsieur VINCENT expose sa question :

« A plusieurs reprises le collègue a été interpellé par l'opposition concernant la traversée de la ville d'Antoing et de nos villages par des deux-roues particulièrement bruyants. Les utilisateurs de ces véhicules portent atteinte à la tranquillité de nos concitoyens.

Ces véhicules, souvent débridés, modifiés ne sont très souvent plus conformes aux normes en vigueur.

Malgré les demandes répétées au collègue, il semble que des contrôles de police spécifiques n'ont jamais été réalisés sur le territoire communal.

Questions au Collège :

- *En 2022 et 2023, combien de contrôles spécifiques à ces véhicules ont été réalisés ?*
- *Combien d'avertissements et / ou PV ont été dressés ?*
- *Combien de véhicules ont fait l'objet d'une saisie ?*
- *Combien de véhicules ont fait l'objet d'une demande de présentation à la police après remise aux normes ?*
- *Quels sont les mesures qui seront prises en 2024 en termes de prévention / contrôle ? »*

C'est aussi le rôle des représentants du Conseil communal au Collège et au Conseil de police de relayer les problématiques qui sont d'ordre communal et propres à Antoing.

Monsieur VINCENT ajoute que cela peut prêter à sourire surtout lorsque l'on n'est pas personnellement confronté au problème. Mais cela pourrait mener à un incident si une personne n'arrivait plus à se contrôler. Il estime qu'il ne revient pas à un conseiller communal de dénoncer, de porter plainte mais de rapporter au Conseil Communal le vécu des citoyens face à une problématique qu'ils rencontrent.

Monsieur le Président répond qu'il est important de signaler tout problème à la police, sans pour autant tomber dans la délation. Nous sommes aussi des citoyens à part entière. Cela permettra d'isoler les endroits les plus propices à organiser ce genre de contrôle.

Pour en revenir aux chiffres, il y a des contrôles aléatoires mis en place ou des flagrants délits, qui mènent à la rédaction de procès-verbaux. En cas de défaut d'assurance, les véhicules sont immédiatement saisis et les PV d'avertissement sont automatiquement dressés à l'encontre des contrevenants qui disposent d'un délai pour remettre leur véhicule en conformité avec la législation. Pour 2023, 10 véhicules ont été saisis sur l'entité.

Monsieur VINCENT demande s'il s'agit des véhicules évoqués dans sa question, de type mobylette.

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Monsieur VINCENT demande s'il y aura des campagnes organisées ?

Monsieur le Président répond que oui, à partir du moment où seront détectés les créneaux et les localisations.

Monsieur VINCENT précise que les axes problématiques sont connus. Il s'agit de l'axe Calonne, Calonne-Grand Rue, Rue Neuve.

Monsieur le Président précise qu'il faut encore déterminer le créneau horaire pour mobiliser les agents. D'où l'importance d'informer la police afin qu'elle puisse organiser des contrôles spécifiques.

Monsieur VIVIER trouve que cela va loin de demander à population de se plaindre à la police, à l'heure où les gens ont peur dans les rues, pour qu'on puisse réagir à un problème évoqué au Conseil depuis plus de 10 ans.

A l'intervention de Monsieur VINCENT, le Président précise que le Commissaire est à sa disposition en cas de besoin et Monsieur VINCENT en prend bonne note.

9. Crèche communale

Monsieur VINCENT expose sa question :

« Suite aux incidents évoqués lors du conseil communal du 21 mars concernant la crèche communale, je souhaite qu'à l'avenir le conseil communal :

- Prenne connaissance des résultats de l'enquête psycho-sociale commandée auprès du COHEZIO*
- Statue le plus rapidement possible sur une adaptation du règlement de travail en y intégrant le personnel de la crèche*
- Soit tenu informé des discussions menées en CoCoBA à propos de la crèche*
- Soit informé, au besoin en séance secrète, des éventuelles difficultés rencontrées au sein de la crèche*

J'ai reçu une série de documents que j'avais demandés, à savoir notamment, les bilans annuels de la crèche qui sont quand même interpellant. Le déficit oscille entre 174.000 € et 280.000 € par an, cela pose question. On sait qu'une crèche n'est pas un service rentable mais ce déficit récurrent est quand même interpellant.

Concernant les conditions d'accès de la crèche reprises dans le règlement général, je n'ai pas le souvenir d'avoir voté ces conditions à savoir notamment la priorité pour le personnel de la commune ou du CPAS. Je demande l'abrogation de cette mention qui me paraît être une injustice par rapport aux citoyens.

Les chiffres de la fréquentation de la crèche du mois d'avril révèlent que 36 enfants sont issus de la commune d'Antoing et 17 enfants hors de la Commune, venant de Tournai et Brunehaut. Il n'est pas normal d'accueillir autant d'enfants hors entité. Les impôts des citoyens d'Antoing doit servir aux antoiniens. Pour les listes déjà établies, il ne faut pas mettre les gens dans l'embarras mais il faut revoir les conditions pour l'avenir. De nombreuses personnes ont réagi par rapport à ces chiffres et acceptent mal que le déficit de cette crèche soit en partie dû à la présence d'enfants hors commune.

Enfin, je souhaite que le conseil communal réitère ce jour publiquement sa pleine confiance en la direction et le personnel de la crèche communale. »

Monsieur le Président précise que le règlement a été voté par le Conseil communal en séance en 2019.

Madame DELEPINE précise que la priorité est donnée aux enfants domiciliés sur Antoing et ce n'est que lorsque cette liste est épuisée que les enfants hors entité sont admis. Par ailleurs, le Collège a toujours soutenu la direction et le personnel de la crèche.

Monsieur SOENENS précise que ce n'est pas à son groupe à donner un avis sur le personnel.

Monsieur le Président rajoute que le Collège n'a pas besoin de réitérer sa confiance envers le personnel de la crèche puisqu'il l'a toujours soutenu et le soutient encore depuis sa création en 2019.

Monsieur Fabrice MORY précise que les conseillers communaux n'ont pas à juger du travail du personnel de la crèche, cela est du ressort du Collège Communal.

Monsieur BILLOUEZ précise qu'il y a 2 volets. En effet, il n'appartient pas des représentants politiques de se prononcer sur le soutien ou non du personnel. Evidemment que l'on soutient tous le personnel qui travaille que ce soit à la Ville, au CPAS ou ailleurs. Mais, s'il y a des manquements ou carences, ça doit remonter vers le pouvoir décisionnel pour voir ce qu'il y a lieu de faire. Une étude psycho-sociale va être réalisée, laissons travailler les professionnels. Le Collège sera averti et ce dossier devra revenir sur la table du Conseil communal. En tant que mandataire, on marque le soutien à tout le personnel quel qu'il soit.

Concernant le 2^e volet par rapport à la priorité des enfants, Monsieur BILLOUEZ rappelle que les enfants des écoles communales ont payé plus cher que les tournaisiens quand ils sont allés à la piscine de Tournai et ce sont les deniers de l'administration communale d'Antoing dont on parle. Donc, priorité absolue aux enfants antoiniens et s'il n'y a plus d'attente au niveau des antoiniens, alors ok pour les autres.

Madame DELEPINE précise que, même si on ne s'occupe pas de ce qui se passe dans les communes voisines, il y a beaucoup de communes qui accordent la priorité à leur personnel. Il n'y en a que 2, d'après les investigations, qui n'accordent pas de priorité et il y a même une grosse commune qui accorde une priorité uniquement au personnel de l'échevinat de la famille et de la petite enfance.

Madame DEBILDE rajoute que si des parents habitent Antoing et mettent leur enfant à la crèche et, que par la suite, ils déménagent et ont un 2^{ème} enfant, celui-ci sera prioritaire pour entrer à la crèche car on ne peut pas séparer la fratrie.

Madame DELEPINE précise qu'elle l'avait déjà dit lors du conseil communal précédent.

Monsieur VINCENT répond que ça n'explique qu'en partie les chiffres donnés. On n'aurait jamais parlé de la crèche s'il n'y avait pas eu cet incident. Il est rappelé au collège l'intérêt de communiquer avec le Conseil communal qui est le pouvoir décisionnel. Le collège communal est une émanation du conseil communal, les échevins disposent d'un salaire pour effectuer le boulot. Dans le passé, on a fait croire et dit que le Conseil était une chambre d'entérinement, maintenant c'est terminé.

Il précise qu'il y aura encore un scandale si on leur cache des choses. Après la Commission relative à la crèche, il a appris par la suite qu'il y avait des problèmes au niveau du personnel et ça n'a pas été évoqué lors de cette commission. Cela a été évoqué lors d'une réunion avec le Collège et on n'a pas informé le Conseil. Il est demandé une meilleure communication pour l'avenir, sinon il y aura encore des surprises.

Madame DEBILDE précise que c'est malheureux de partager sur les réseaux sociaux et de commenter en mettant « pauvre petit bout ».

Monsieur VINCENT dit qu'à partir du moment où des gamins se font mordre de façon régulière, oui ce sont des pauvres petits bouts.

Madame DEBILDE dit que lorsqu'on demande de soutenir le personnel, il faut le soutenir sur les réseaux sociaux aussi.

Monsieur VINCENT précise qu'il n'a jamais eu des propos déplacés par rapport au personnel. En tant que conseiller communal, il soutient le personnel mais s'il y a des problèmes il doit réagir car s'il ne le fait pas, il se demande qui va le faire.

Madame DELEPINE précise que, pour information, l'enfant qui mordait a fréquenté la plaine durant 15 jours et il ne s'est rien passé.

Madame DELEPINE poursuit sa réponse. L'enquête de COHESIO va coûter 11.629 €. Le budget sera prévu en MB/1. L'enquête a été commandée lors du Collège du 19 avril dernier. Les horaires vont être intégrés dans le règlement de travail via notre juriste. Enfin, les PV des comités de concertation de base ont été transmis mais ceux-ci ne peuvent pas être utilisés.

Monsieur SOENENS précise que, pour les 4 derniers exercices, le total du déficit s'élève à +/- 800.000 € pour 36 antoiniens et 17 enfants en dehors de l'entité. Le rapport 1/3 de 800.000 € de déficit, c'est environ 270.000 € de dette sur la tête des antoiniens venant d'entités extérieures.

Monsieur le Président précise qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il y a le bâtiment, quand la Ville sera propriétaire, cela fera chuter le chiffre.

Madame BOCQUET répond qu'on va la fermer cette crèche s'il y a trop d'enfants de ceci, trop d'enfants de cela. On a pleuré pour l'avoir cette crèche et maintenant on lui trouve des problèmes.

On voit dans les écoles, à la fin de l'année, que les enfants qui n'ont pas travaillé se mettent à travailler à partir du mois de mai. On a l'impression qu'ici aussi on commence à travailler parce que les élections vont arriver. Ce sont toujours les mêmes qui parlent et les autres ne disent rien.

Comme précisé par Monsieur VINCENT, le Conseil Communal est invité à voter pour la suppression du droit de priorité du personnel communal et du CPAS pour l'accès à la crèche de leur(s) enfant(s).

Par 8 voix OUI (David Leleu, Claudy Billouez, UCA et GO) et 10 voix NON, la proposition est refusée.

10. Evolution du chiffre de population d'Antoing

Monsieur SOENENS expose sa question :

« Comme repris dans Sud-Presse du vendredi 26 avril 2024, le nombre d'habitants de la commune d'Antoing entre 2011 et 2021 passe de 7656 à 7638 ? Ce n'est pas une grosse diminution mais il est à remarquer que sauf Tournai, Antoing est la seule commune dont le nombre d'habitants diminue (Brunehaut + 214).

De nouvelles constructions d'immeubles sont prévues sur Antoing, Calonne, Péronnes, ...

Même si cela ne peut qu'avoir un effet positif sur le nombre d'habitants, cela engendre aussi des réactions de la part des riverains qui sont très loin d'être en adéquation avec certains projets.

J'ai aussi l'impression que de plus en plus de maisons sont à vendre sur Antoing et surtout dans les villages, certaines depuis longtemps.

Pourquoi cette fuite des villages ? Y-a-t-il un manque de projet concret d'attractivité pour les villages de l'entité ? Exemple, la Place de Maubray sera faite en toute urgence sans réflexion préalable vraiment tangible. Autre exemple, la continuation des construction rue de la Pêcherie (sans garage ni places de parking) qui sera faite sans réflexion sur les places de parking, il n'y en déjà pas beaucoup maintenant mais que dire quand les riverains actuels verront arriver des dizaines de nouveaux véhicules (car Antoing sera ou deviendra une cité dortoir).

Au niveau de l'âge des maisons, 40% de maisons datent d'avant 1900 et plus de 50% d'avant 1920. Par quoi va-t-on remplacer ces maisons qui seront dans un triste état.

Certes, la commune a un taux d'imposition bas grâce à l'extraction de la pierre mais cet argument ne suffit pas comme point d'attraction pour de nouveaux habitants.

Il ne faut pas oublier qu'une baisse autant qu'une hausse de la population ont un effet sur les rentrées fiscales et sur la fréquentation des écoles, de la crèche, des commerces de la commune.

Pourriez-vous faire un Etat de lieux à fin 2023 avec l'évolution sur 10 ans et ce pour la ville d'Antoing et pour chaque village. »

Madame DELEPINE répond avec un état des lieux de la population de l'entité d'Antoing jusqu'à la fin 2023. Entre 2014 et 2023, on a eu une perte de 104 habitants, ce qui n'est pas si énorme. Pour avoir l'état des lieux des autres villages, il faudra patienter car le personnel du service population est actuellement très sollicité avec les futures élections.

Monsieur SOENENS répond qu'il n'y a pas de problème pour patienter. Par contre, il n'est d'accord quand on dit que 104, ce n'est pas beaucoup. On est la seule commune avec Tournai à perdre des habitants. C'est beaucoup notamment au niveau des rentrées fiscales, fréquentation de l'enseignement et implantations commerciales car sans habitants il n'y a pas de commerce.

Monsieur le Président précise que sur base du document reçu d'un institut de statistique du CIS, ce constat s'étend à la région du Tournaisis et dont Antoing en fait partie. D'autres facteurs rentrent en ligne de compte notamment le prix de l'immobilier qui n'a fait qu'augmenter. Certaines maisons ont pris plus de 20 à 25 % ce qui rend l'accès au logement compliqué.

Au niveau du Collège, on avait réfléchi à un logement tremplin et lors des CCATM, il y a eu des débats d'idées pour favoriser la mixité sociale.

Antoing a également un taux de natalité très nettement inférieur au taux de mortalité, cette courbe ne peut pas être redressée par une action politique.

Au niveau des villages, l'idée du projet de Maubray est aussi de relancer un peu de dynamisme au sein du village et de rendre son centre plus attrayant.

Au niveau du budget participatif de Péronnes, l'idée est de pourvoir démarrer un itinéraire et de rendre les sentiers et ce qui gravite autour des villages, intéressants.

Monsieur SOENENS constate aussi une diminution de la population des jeunes qui sont les premiers à partir dû à l'emploi et l'attractivité de la ville.

Monsieur le Président précise aussi qu'il y a le coût des logements.

Au niveau de la question sur le stationnement, il y a une volonté du législateur de diminuer l'utilisation de la voiture au centre-ville. Ce n'est pas une volonté communale mais une volonté d'autorités supérieures auxquelles on est soumis. Il y a aussi une volonté d'encourager l'utilisation des transports en commun. Il reste quand même des emplacements de parking au niveau de la Pêcherie.

Monsieur VINCENT demande à ce que lui soit fournie l'évolution du nombre de boîtes aux lettres pour voir si le nombre de logements a diminué.

Madame DELEPINE précise que la boîte aux lettres n'indique pas qu'il y a nécessairement un habitant.

11. Taxe de séjour

Monsieur VINCENT signale qu'il a reçu les informations et que ce point peut être retiré.

Monsieur le Président donne quand même les chiffres des nuitées. En 2020 et 2021, le Conseil avait voté l'exonération de cette taxe suite au Covid. En 2022, il y a eu 492 nuitées pour un gîte et 20.934 nuitées pour un complexe. En 2023, on était à 294 pour le même gîte et 50.065 nuitées pour le même complexe.

Au niveau de la répartition redevable, en 2022 on est à 285,36 € et 24.074,10 €. En 2023, on est à 169,05 € et à 57.574,75 €. Les sommes ont été recouvrées pour l'une et non pour l'autre. Ce dossier est donc suivi par l'huissier.

12. Informations

Monsieur le Président informe la population que le 14 juin il y aura des permanences pour compléter les déclarations d'impôts.

13. Acquisition et échange de propriétés

Acquisition et échange de terrains en vue de créer un parking de délestage à Péronnes.

Notre administration communale souhaite réaliser un parking de délestage à Péronnes à l'Avenue du Lac sur les parcelles cadastrales B575C, B601C2 et B601A.

Les parcelles B575C et B601A appartiennent à la Société Immo Plaquet. La parcelle B601C2 appartient à la Famille Cleppe.

Notre administration communale est propriétaire de la parcelle cadastrée B610C, située à proximité de l'Avenue du Lac à Péronnes, qui peut être apportée en échange.

Il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée B601C2 à la Famille Cleppe et de réaliser d'un échange de terre avec la Société Immo Plaquet pour la parcelle B575C et B601A en amenant la parcelle cadastrée B610 C.

Comme deux parcelles sont occupées par un agriculteur exploitant, il est nécessaire de résilier le fermage concerné.

Vu l'estimation du SPW Comité d'Acquisition de Mons d'un montant de 4.080,00 euros pour la parcelle cadastrée B601C2 ;

Vu l'estimation du SPW Comité d'Acquisition de Mons pour l'échange entre l'administration communale d'Antoing et la Société Immo Plaquet avec une soulte en faveur de l'administration communale d'Antoing d'un montant de 43.163,00 euros.

Sur proposition du collège communal, il est proposé au Conseil communal :

- De marquer accord sur l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée B 601C2 pour un montant d'acquisition de 4.080,00 euros à verser à la Famille Cleppe.
- De marquer accord sur l'acte d'échange à passer avec la société Immo Plaquet avec une soulte en faveur de l'administration communale d'Antoing d'un montant de 43.163,00 euros (les frais d'actes sont à charge de la société Immo Plaquet).
- De marquer accord sur l'acte de cessation définitive d'activité avec une indemnité d'un montant de 11.765,00 euros à verser à la SPRL Roupin de Péronnes.

- Le Bourgmestre, le Directeur général et le Directeur financier sont mandatés afin de représenter valablement la Ville d'Antoing à la signature des actes au SPW Comité d'acquisition.

Monsieur VIVIER demande si la parcelle d'échange concernée est celle qui se situe le long du chemin pour aller au Karting.

Monsieur le Président lui répond par l'affirmative.

Monsieur VIVIER demande donc si Plaquet reprend cette parcelle en propriété et l'échange en partie et si on a une idée de sa destination.

Monsieur le Président précise que oui c'est bien cela mais que pour le moment on ne connaît pas la destination.

Monsieur VIVIER répond que des impositions peuvent être mises dans l'acte notarial car si les habitants de la cité voient devant chez eux la création d'un parking qui sert uniquement à un nouveau projet, ce n'est pas l'idéal. Le parking est fait pour eux.

Monsieur le Président répond que le parking est prévu en phasage.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Gauthier DUDANT

14. Subsides aux sociétés

Demande de subsides du Comité des Fêtes pour l'organisation d' « Antoing – Au Fil du temps ».

Il est proposé d'octroyer un subside de 15.000 € prévu au budget communal pour l'organisation d' « Antoing Au Fil du temps » au Comité des Fêtes.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Carine DUDANT
Politique responsable : Gauthier DUDANT

15. Commission Locale pour l'Energie

Prendre connaissance du rapport d'activités de la CLE pour l'année 2023 (voir annexe).

Monsieur BILLOUEZ rappelle que la Commission Locale pour l'Energie est composée d'un représentant d'ORES, d'une assistante sociale en charge de la matière énergétique et du Président du CPAS. Il y a eu 41 dossiers proposés (les saisines) et 21 dossiers sont passés en CLE. Parmi les 21, 18 ont perdu leur statut de client protégé au 1^{er} juillet 2023. Le statut de clients protégés, appelé avant le tarif social, ce sont des personnes qui ont une allocation de remplacement (chômage ou CPAS), des personnes en médiation de dette, en guidance, en règlement collectif de dette ou éventuellement pour une personne handicapée dans leur ménage.

Pour information complémentaire :

- 350 courriers ont été envoyés en 2023 au ménage en défaut de paiement de leur facture d'électricité et de gaz;
- 181 demandes d'allocation de chômage ont été demandées et quasi toutes attribuées;
- 14 demandes de droit de tirage auprès de la SWDE ;
- 28 demandes d'intervention via le fond d'énergie.

Pour 2024, ce sera plus élevé, on s'en rend compte déjà malheureusement aujourd'hui.
A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

Agent traitant : Magali EVRARD
Politique responsable : Claudy BILLOUEZ

16. Intercommunale IMIO

IMIO – Assemblée générale du 28 mai 2024

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2023 ;
- Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
- Décharge aux administrateurs ;
- Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
- Désignation d'un collège de deux réviseurs en qualité de commissaire pour les années 2024-2026 ;
- Désignation d'un administrateur représentant les communes.

Agent traitant : Sabine DRAPIER
Politique responsable : Gauthier DUDANT

17. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Gauthier DUDANT

18. Questions orales

Monsieur VINCENT fait remarquer que 2h15 pour un conseil inutile, ce n'est pas mal.

1^{ère} question

Monsieur CHEVALIER expose sa question :

« Récemment, on a eu droit à la fermeture de la communication entre le lac de Péronnes et l'entrée du village de Laplaigne imposant de grand détour à l'accès à certains commerces en faisant faire beaucoup de kilomètres supplémentaires à une partie de la population de Laplaigne.

Cette route reliant le lac de Péronnes à l'entrée du bois de Flines et le village de Laplaigne a très récemment bénéficié d'une réfection, obligeant tous les automobilistes à passer par Bléharies.

On pouvait, au moins, s'attendre à une réfection minimale. On a été gâté car on a vraiment eu droit au minimum.

Quelle ne fut pas ma surprise d'encore constater des trous énormes pour une route étroite lors de mon déplacement à Laplaigne. On ne sait pas éviter les trous, on roule dedans.

Comment peut-on accepter une réception de travaux dans des conditions pareilles. C'est de l'argent public gaspillé. On a fermé une route pendant 3 semaines pour avoir un résultat pareil, c'est-à-dire 3 morceaux de 50 mètres de tarmac qui ne sont pas délimités et vont donc s'abîmer.

On aurait pu s'attendre dans le meilleur des mondes à une route non cahotique sur toute la longueur avec une bordure aidant l'automobiliste à ne pas empiéter sur l'accotement et un espace sur le côté pour les usagers faibles.

Hélas, à défaut du meilleur des mondes, on ne peut accéder qu'au purgatoire.

Questions au Collège :

Que comptez-vous mettre en place pour enfin sécuriser cette route et quels sont les moyens de pression envisagés sur le service responsable. »

Monsieur le Président répond que cette réfection a été réalisée par le SPW Voies hydrauliques dans le cadre d'un budget d'entretien de voirie donc cela ne fait pas l'objet d'un marché public ou autre.

Le délai de 3 semaines était pour réaliser les travaux à l'entrée de la sablière. Il faut un délai de séchage de 21 jours par rapport à la pose du béton, c'est purement technique si on veut qu'il puisse être réemprunté par le convoi et ne pas recommencer le travail. C'est cela qui a nettement amputé les travaux qui se sont finis un peu plus tôt que prévu quand même.

Mais c'est vrai que ça n'a pas tout résolu.

Avant la réalisation des travaux, le SPW avait également été interpellé concernant leurs intentions par rapport à l'état de cette voirie et on a lancé une fiche PCDR qui vise à développer la mobilité douce entre nos 2 communes (Antoing et Brunehaut) avec une subside à plus de 90 % plafonnée à 850.000 €.

Le SPW a répondu que, étant partenaire de cette fiche PCDR notamment par rapport à la mise en place d'une passerelle, il n'investirait pas par rapport à la mobilité douce sur cette voirie puisqu'à un moment donné il y aura un passage qui serait prévu vers les Ozières sur Laplaigne.

Monsieur CHEVALIER répond que tant qu'à faire face à un temps de séchage de 3 semaines, le temps de séchage du kilomètre de route aurait pris 3 semaines pour toute la route. Tant qu'on y était, fallait y aller jusqu'au bout.

Monsieur le Président répond qu'il n'y avait pas de budget. A la base, il n'était même pas prévu de faire des rustines ci et là. C'est un restant de budget qui a permis de pallier aux endroits les plus problématiques. Ça solutionne en partie la circulation même si ce n'est pas une solution miracle, c'est quand même beaucoup mieux qu'avant il faut le reconnaître.

2^e question

Monsieur MAHIEU expose sa question :

« Ma question porte sur le manque de trottoir à Maubray, notamment sur le marais. Il semblerait qu'il y ait eu une convention signée entre la commune et l'agent immobilier qui a fait un lotissement sur le marais, il avait obtenu des terrains gratuitement pour la construction de 2 maisons en compensation de devoir réaliser des accotements. »

Monsieur le Président rappelle l'origine de ce dossier. Il s'agit d'une société qui avait prévu à la base de faire des constructions. Elle a fait faillite et les a revendues. Donc, il y a encore des

opérations immobilières en cours. Cette convention date d'une vingtaine d'années, il y avait une mention qui était indiquée sur un plan mais sans indication de délai.

Monsieur MAHIEU précise qu'il y a une école proche et qu'il n'y a aucun trottoir et que donc les enfants doivent marcher sur la route.

C'est vrai que la réfection de la rue du Porjet est une très belle réalisation mais il manque une vingtaine de mètres de trottoir quand on emprunte la route du Porjet sur la gauche.

Monsieur le Président répond que c'est parce que des personnes vont construire de ce côté-là et donc on n'a pas mis en place les trottoirs pour éviter de casser et de devoir recommencer. On s'est engagé à ce que la main d'œuvre communale le réalise.

Monsieur VIVIER expose sa question :

« Problème de gestion des sites touristiques »

Ce 1^{er} mai, le beau temps est revenu en Belgique, pas pour longtemps.

Nous nous sommes vite rendus compte une fois de plus que nous étions dépassés sur les sites touristiques de la commune.

Sur le site du Grand Large, l'ensemble des espaces vélos et piétons étaient pris d'assaut, c'est normal, par contre encore une fois trop peu de visibilité sur les espaces parkings autorisés. Comme évoqué dans un point précédent, trop peu de parking disponible.

Une fois de plus, nous vous demandons une réflexion sur les sites et de la communication.

Peut-on envisager quelques opérations préventives pour la communication aux nombreux visiteurs ? Vélos, marcheurs, PMR, chevaux, motos, voitures et j'en passe...

Avoir une visibilité accrue sur les passages piétons, mettre des zones 30 en place, des radars préventifs, de la présence sur le terrain périodiquement de la zone de police.

Comme déjà dit souvent, il faudra attendre un accident mortel pour réagir. C'est dommage.

Concernant l'OTA, on demande aussi plus de visibilité du nouveau lieu afin qu'ils puissent communiquer avec le public (bâches, drapeaux, flyers avec QR code).

Durant l'AG de l'OTA, il a aussi été évoqué la pose de toilettes mobiles côté route de Laplaigne durant les périodes d'été, est-ce envisageable ?

Madame Bocage précise qu'il est impossible d'être au courant à l'avance du nombre de personnes qui va venir sur Péronnes. S'il s'agissait d'une manifestation, ce serait relayé sur le site facebook et la page de l'OTA. De plus, suivant le type d'organisation, un planu serait organisé et si besoin, des zones 30, barrières Nadar et parking temporaire seraient prévus.

On ne sait pas deviner à l'avance s'il va y avoir énormément de personnes ou pas. La police passe aussi régulièrement.

En ce qui concerne les vélos, marcheurs, chevaux et motos, il y a des panneaux adhoc sur le site.

Quant au parking, il y en a partout sur Péronnes et il va y avoir d'autres places avec le dossier discuté avant. On ne sait rien faire de plus.

Concernant la visibilité de l'OTA à la Marina, les travaux d'abord de la Marina n'ont pas encore été réceptionnés. Donc, il ne nous est pas possible pour le moment de faire quoi que ce soit. Les drapeaux seront mis sur les mâts quand la réception sera faite. De plus, en date du 15 mars, le Collège a décidé de prévoir une signalétique extérieure lors de l'aménagement des abords lorsque ceux-ci seront réceptionnés.

L'adresse de la Marina a été ajoutée sur le site internet et sur une fiche google « My Business ».

L'info a été communiquée sur la page facebook et dans le prochain bulletin communal.

Concernant les plans d'entité aux abords du Grand Large, le QR code au niveau du Grand Large renvoie vers la brochure édition 2023. Celle-ci sera mise à jour pour 2024.

On distribue aux personnes qui se rendent à l'OTA, des plans de Péronnes avec tous les renseignements nécessaires. Concernant les toilettes publiques au Grand Large, un dossier a été

rédigé la semaine du 16 avril mais suite à une opération, Madame BOCAGE n'a pas encore pu en discuter avec le Collège.

Monsieur VIVIER répond qu'il n'est pas d'accord par rapport à la visualisation des sites des parkings. On ne les voit pas.

Pour les rues, il est proposé de mettre en mobilité douce durant l'été certaines rues telles la rue du Canal, la rue du Bois et la rue du Large qui sont hyper fréquentées. Cela a déjà été évoqué il y a 10 ans, des réunions devaient être organisées avec le SPW et rien n'a été fait. Il va y avoir des accidents ! Une année, la police a fait une prévention durant un weekend. Ce serait bien de refaire deux ou trois week-ends de prévention.

Monsieur le Président précise que la partie devant l'ADEPS est placée en zone 30 et le commissaire sera consulté pour avoir une proposition de sécurité par rapport à cette zone.

Monsieur SOENENS expose sa question :

« Gestion des cimetières »

Par rapport à la gestion des cimetières et de l'impact de celle-ci sur les finances communales, pourriez-vous me dire ce qu'est devenu le montant inscrit au budget pour le pseudo cimetière 5 étoiles de Bruyelle qui n'était comme certaines choses qu'un effet d'annonce? De même, à qui profite les ventes de monuments funéraires d'occasion ? Si c'est aux finances communales, y a-t-il un article prévu au budget? Vu l'état de certains cimetières de l'entité, je pense à la parcelle qui est en ce moment réhabilitée au cimetière de Maubray, des gravats, des trous recouverts de plaques ondulées, des restes d'anciennes tombes, pas très accueillant comme entrée dans un cimetière.

Pour Calonne, l'entrée se situant dans le haut du cimetière est souvent inaccessible, chemin très chaotique et boueux, un parking catastrophique par mauvais temps, direct de la boue sur plusieurs mètres. Très désagréable surtout lors de funérailles.

Question au Collège

Si l'enveloppe prévue pour le cimetière de luxe de Bruyelle existe toujours et sachant que ce projet n'est que du tape à l'œil, pourquoi ne pas diviser l'enveloppe pour l'amélioration des autres cimetières de l'entité. Cet apport financier serait utile pour des travaux dans le cadre d'un accueil plus chaleureux ou tout du moins plus respectueux. Je tiens à préciser que le GO ne remet pas en question le travail parfois très pénible du personnel communal comme le désherbage manuel sous de fortes chaleurs mais bien sur l'organisation ou non des travaux pouvant permettre un accueil adéquat aux situations tristes et pénibles. »

Madame MORY répond que le cimetière de Bruyelle a été inscrit dans le projet d'investissement communal 2019-2021 mais suite au refus de la Société publique de la gestion des eaux de prendre en charge les travaux d'égouttage à la rue des Déportés à Bruyelle, le projet a été annulé. Lors de la mise en œuvre des dossiers du plan d'investissement communal, on s'est rendu compte que les travaux prévus à la rue Wattecant, au Trou Billemont et à la rue du Porjet, nous permettaient de liquider l'ensemble de l'enveloppe subside.

Le cimetière de Maubray est dans un état temporaire car la désaffectation de la parcelle est en cours. Des familles vont venir récupérer leur monument, donc ils sont encore laissés sur place et le reste sera rapidement évacué.

Pour le cimetière de Calonne, du gravier sera remis. En cas de funérailles, le fossoyeur se charge toujours de vérifier l'accès au cimetière.

Pour les monuments funéraires d'occasion, l'article budgétaire est le 878/161-05. L'achat de monuments funéraires d'occasion a été voté par le Conseil communal en séance du 23 décembre

2015. Il s'agit d'aider les citoyens à obtenir un monument funéraire à moindre frais. Ils sont vendus généralement 150 €. Cela représente une dizaine de vente tous les 2 ans, s'agissant plus d'un service à la population.

Monsieur SOENENS invite Madame MORY à repasser par le cimetière de Calonne, celui à l'arrière.

Madame MORY répond que lorsqu'il y a des funérailles, le fossoyeur vérifie toujours l'accès.

Monsieur SOENENS précise qu'à l'entrée à gauche du cimetière de Calonne, on a l'impression qu'il y a eu un feu car des sapins sont tout bruns, tout brûlés. Au milieu, il y a un énorme cercle comme s'il y avait eu du feu dedans. Il demande également que soient retirées les anciennes potées mises au monument le 11 novembre dernier.

Monsieur le Président précise que c'est la potée mise par les écoles.

Madame DEBILDE précise que quand elle y est allée, les plantes étaient encore correctes, elle a enlevé tout ce qui était fané.

Monsieur VERSCHEURE demande si les monuments de seconde main en vente appartiennent à la commune ?

Madame MORY répond par l'affirmative, ce sont les monuments récupérés suite à la désaffectation des cimetières.

Monsieur le Président précise que lors des désaffectations de parcelle, une affiche est mise pour que les gens se manifestent et s'ils ne se manifestent pas, les monuments sont repris par la commune.

Monsieur MAHIEU demande que les terrains soient nivelés et qu'on ne laisse pas des tôles ondulées visibles lorsqu'on enlève des monuments.

Monsieur le Président répond qu'il faut laisser le temps au personnel de travailler.

Monsieur VERSCHEURE demande ce que les familles doivent récupérer. Les noms, les croix sur les monuments ?

Madame MORY répond que quand c'est désaffecté, ça date de plus de 35 ans et que généralement, il n'y a plus de famille.

Monsieur VERSCHEURE répond qu'il en a vu des désaffectés de 22-23 ans.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 22 h 20.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT